

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Éloi

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la municipalité de Saint-Éloi a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le dixième jour du mois de novembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2026;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixées comme suit :

DATE	HEURE	DATE	HEURE
Lundi 12 janvier 2026	19h30	Lundi 6 juillet 2026	19h30
Lundi 2 février 2026	19h30	Lundi 3 août 2026	19h30
Lundi 2 mars 2026	19h30	Mardi 8 septembre 2026	19h30
Mardi 7 avril 2026	19h30	Lundi 5 octobre 2026	19h30
Lundi 4 mai 2026	19h30	Lundi 2 novembre 2026	19h30
Lundi 1 ^{er} juin 2026	19h30	Lundi 7 décembre 2026	19h30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ à Saint-Éloi ce onzième jour de novembre 2025.

Certificat de publication d'un avis public

Province de Québec,
Municipalité de Saint-Éloi

Je, soussignée, Annie Roussel, (greffière-trésorière/directrice générale) résidant dans la paroisse de Saint-Éloi (ou le canton de _____), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'autre part (ou annexe aux présentes), en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : (Site internet, Bureau municipal).

En foi de quoi je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de novembre 2025.

Annie Roussel, DG/gt
Directrice-générale /Greffière-trésorière